Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE

Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères
du Nord Seine-et-Marne
77122 MONTHYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Date de convocation : 10 novembre 2026
Date de réunion : 16 novembre 2026
Date d'affichage : 19 novembre 2026

Nombre de Délégués :

- En exercice : 52
- Présents : 34
- Représentés : 5
- Votants : 39

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre, les délégués du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne se sont réunis dans la commune de MONTHYON (Seine-et-Marne), sous la présidence de Monsieur Pascal HIRAUX.

Étaient présent(e)s :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Groupement de communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Val d'Europe Agglomération	Mme FLAMENT- BJARSTAL M. POLLIEN		**COVALTRI 77**	Mme AULIAC M. DAMET M. DOUVENOT M. BERGAMINI M. CHARLOTEAUX M. CHARPIGNON Mme COUSIN M. FABRY-CASADIO M. GERAUDEL Mme GOURLAOUEN Mme LUCAS M. SCHERMANN M. TAUVY M. TRAWINSKI	M. ALLARD M. ROY M. VANPETEGHEM
CC Plaines et Monts de France	M. LECOMTE M. LECOINDRE M. HIRAUX		**CA du Pays de Meaux**	M. PECHARMAN Mme VIELPEAU M. DELAHAYE Mme LEAL M. RODRIGUES M. HUDE M. COURTIER Mme COURTOIS M. SARAZIN Mme MAHOUKOU	Mme REUX-MEALLIER M. LEMAIRE

Étaient représenté(e)s :

M. CHARPENTIER (VEA) ayant donné pouvoir à Mme FLAMENT-BJARSTAL (VEA)
Mme CACHEUX (VEA) ayant donné pouvoir à M. POLLIEN (VEA)
M. DURAND (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à Mme AULIAC (COVALTRI 77)
Mme MICHON (COVALTRI 77) ayant donné pouvoir à Mme COUSIN (COVALTRI 77)
M. DEVAUCHELLE (CAPM) ayant donné pouvoir à M. PERCHARMAN (CAPM)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Groupement de Communes	Délégués titulaires
VEA	M. GAILLARD M. CHEVALIER Mme LANDRE M. QUINTERNE	**COVALTRI 77**	Mme BEAUVAIS M. SERVAT Mme VANACKER-GRAVA
CC Plaines et Monts de France	M. DEBRIT	**CA du Pays de Meaux**	M. ROUQUETTE M. VAMBRE M. LOURDELET Mme MARIE-MELLARE M. VYT M. BRANGIER

Secrétaire de séance : M. GERAUDEL

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE

COM 16/11/2026
Délibération n° 52/2026

OBJET : **ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES 2026**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables transmise par Monsieur Ludovic BONNETON, Comptable des finances publiques du SGC de Meaux (liste NV n°8123901533) pour un montant de 107,53 €,

VU la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables transmise par Monsieur Ludovic BONNETON, Comptable des finances publiques du SGC de Meaux (liste NV n° 7604610333) pour un montant de 15,51 €,

VU le Budget Primitif 2026, chapitre 65,

VU la présentation en Commission Finances du 2 novembre 2026,

VU la présentation en Bureau Syndical du 2 novembre 2026,

VU les avis favorables formulés par ces deux instances,

CONSIDERANT que Monsieur le Comptable des Finances publiques de Meaux, a mené toutes les diligences nécessaires et que ces dernières se sont avérées inopérantes,

CONSIDERANT dès lors que les créances sont irrécouvrables,

CONSIDERANT que toutes les opérations ont été justifiées,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADMET** en non-valeur les créances irrécouvrables pour la somme de 107,53 € conformément à la liste NV n° 8123901533 et la somme de 15,51 € conformément à la liste NV n° 7604610333. Ces dernières seront imputées au chapitre 65 et plus particulièrement au compte #6541 « pertes sur créances irrécouvrables » en 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document y afférent,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME A L'ORIGINAL

Le Président,

SMITOM DU NORD SEINE ET MARNE smitom

Pascal HIRAUX

Direction Générale des Finances Publiques

Service de Gestion Comptable de Meaux
21, PLACE DE L'EUROPE

77337 MEAUX CEDEX

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **10700 - SMITOM NORD SEINE ET MARNE**

N° de la liste : 7604610333

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Direction Générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de MEAUX
Service de Gestion Comptable de MEAUX
21 place de l'Europe
77337 MEAUX Cedex
Tél. 01 64 34 24 47
Courriel : sgc.meaux@dgfip.finances.gouv.fr

Par procuration,
l'Inspecteur des Finances publiques
Cédric LUZILLAT

A MEAUX CEDEX, le 29 juillet 2025
Ludovic BONNETON

Comptable des Finances publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	15,51 €	
6542	0,00 €	
Total	**15,51 €**	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	
2024	T-521-1		CHAUFFRY	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	15,50			
			Total pour CHAUFFRY				**15,50**			
2024	T-237-1		PAPREC FRANCE	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	0,01			
			Total pour PAPREC FRANCE				**0,01**			
			TOTAL DE LA LISTE				**15,51**			

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE

Direction Générale des Finances Publiques

Service de Gestion Comptable de Meaux
21, PLACE DE L'EUROPE

77337 MEAUX CEDEX

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **10700 - SMITOM NORD SEINE ET MARNE**

N° de la liste : 8123901533

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

Direction Générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de MEAUX
Service de Gestion Comptable de MEAUX
21 place de l'Europe
77337 MEAUX Cedex
Tél. 01 64 34 24 47
Courriel : sgc.meaux@dgfip.finances.gouv.fr

Par procuration,
l'Inspecteur des Finances publiques
Cédric LUZILLAT

A MEAUX CEDEX, le 07 juillet 2026
Ludovic BONNETON

Comptable des Finances publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	107,53 €	
6542	0,00 €	
Total	**107,53 €**	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	
2025	T-193-2		CA COULOMMIERS PAYS D	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	0,01			
			Total pour CA COULOMMIERS PAYS D				**0,01**			
2025	T-741-1		COMMUNE ESBLY	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	9,60			
			Total pour COMMUNE ESBLY				**9,60**			
2024	T-152-1		EHPAD ONDINE	Combinaison infructueuse d actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	18,00			
			Total pour EHPAD ONDINE				**18,00**			
2023	T-259-1		EHPAD ONDINE EMEIS	Combinaison infructueuse d actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	11,00			
2022	T-837-1		EHPAD ONDINE EMEIS	Combinaison infructueuse d actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	34,80			
			Total pour EHPAD ONDINE EMEIS				**45,80**			
2024	T-711-1		FOYER BORNICHE CDEF	Combinaison infructueuse d actes	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	31,00			
			Total pour FOYER BORNICHE CDEF				**31,00**			
2025	T-326-1		LIZY SUR OURCQ	RAR inférieur seuil poursuite	94-AUTRES PRODUITS DE PRESTATIONS	6541	3,10			
			Total pour LIZY SUR OURCQ				**3,10**			
2025	T-414-1		PAPREC FRANCE	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	0,02			
			Total pour PAPREC FRANCE				**0,02**			
			TOTAL DE LA LISTE				**107,53**			

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le 19/11/2026
ID : 077-257704916-20261119-DELIB202652-DE